

Inclusive, j'écris ton nom ?



« Les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde. »

Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus* (1921)

Dans son poème « Liberté, j'écris ton nom », Paul Eluard affirme que la liberté est un idéal pour lequel il faut se battre. Aujourd'hui, pour certain-es, l'écriture inclusive est devenue le combat à mener pour davantage d'égalité. Alors que quelques-un-es y perçoivent une lubie féministe ou même un « péril mortel » pour la langue française, d'autres y voient un acte militant, ou simplement une évidence égalitariste. L'inclusion faisant partie des préoccupations des Organisations de Jeunesse (OJ), comment l'écriture inclusive y trouve-t-elle sa place ? Pourquoi cette écriture est-elle sujet de controverse ? Et, au fond, l'écriture inclusive, c'est quoi ?¹

Les OJ écrivent inclusif

À l'heure d'écrire ces lignes, de nombreuses Associations/Organisations de Jeunesse (OJ) réfléchissent

à l'utilisation de l'écriture inclusive. Certaines ont sauté le pas, d'autres s'apprentent à le faire. Début 2021, le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC), fédération d'OJ, a notamment décidé de recourir à l'écriture inclusive afin de « porter une revendication forte pour l'égalité hommes-femmes » (Namur, 2021). Les Scouts et Guides pluralistes ont quant à eux adopté l'écriture inclusive afin de mettre en exergue leur slogan « Vivre les différences » (Scouts et Guides pluralistes, 2021). RÉSONANCE a également pris position, comme vous avez peut-être pu le constater en parcourant ce numéro de Fréquence, et adopté l'écriture inclusive afin de soutenir,

elle aussi, cette revendication d'égalité. Il s'agit ainsi de **donner une visibilité** à un combat qui reflète les valeurs choisies et véhiculées par les



OJ, voire de commencer à les mettre en pratique. Au travers de leur communication, leurs publications pédagogiques et leurs supports de formation, les OJ peuvent prendre un positionnement visible en faveur de l'inclusion et sensibiliser leurs membres, tout en étant congruentes.

Plus encore, l'emploi de l'écriture inclusive peut être un **acte militant** qui permettra par son usage, de faire changer les mentalités et les pratiques. Ainsi, cela renforce la visibilité de tous les genres afin de tendre vers une société reflétant davantage sa diversité, pleinement inclusive. Et si certain-es doutent de son utilité et se demandent pourquoi les OJ et les Fédérations d'OJ devraient s'en saisir, rappelons, comme l'écrit Sandrine Mulleners (2021) dans son article « **LGBTQIA+ : vers un monde plus inclusif** », que ces dernières ont pour mission de former des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires (CRACS) et de les ouvrir aux notions d'égalité, de mixité, d'ouverture... Dès lors, celles-ci « (...) ont aussi une part de responsabilité et un rôle à jouer par rapport

aux structures [et acteurs] de terrain, en les guidant, soutenant et les alimentant sur les idées et pratiques inclusives(...) ». (Mulleners, 2021, p. 12).

On est donc face à deux arguments : celui de rendre visible un combat qui reflète les valeurs des OJ via la communication employée, et celui de poser un acte militant en vue d'un changement des mentalités et des pratiques, de faire bouger la société. Ce second argument pousse à la réflexion : un changement de la langue peut-il entraîner un changement des mentalités ?

La langue : miroir de notre société

La langue vit. Elle évolue dans un espace-temps et son évolution échappe au contrôle de l'humain. La langue, dans laquelle se forme et se développe une écriture, est le reflet de la société dans laquelle elle chemine. « *Le langage joue un rôle fondamental dans la formation de l'identité sociale des individus et l'interaction entre langage et attitudes sociales n'est*

plus à démontrer. (...) Le langage n'est **ni neutre ni figé**. Miroir de notre société, il évolue avec le temps, reflétant nos valeurs, nos mœurs et notre organisation sociale, en perpétuel changement. » (Orban, 2012, p. 3).

Si l'on suit ce raisonnement, pour construire une société égalitaire, il faut donc que la langue reflète les valeurs d'équité vers lesquelles veut tendre cette société. Une langue inclusive permettrait donc de pallier le manque d'égalité — ou d'**insuffler plus d'égalité** — entre les différentes composantes de la société, sans pour autant avoir la prétention de régler tous les problèmes d'inégalité liés au genre (comme les différences salariales ou l'accès à des postes à responsabilités).

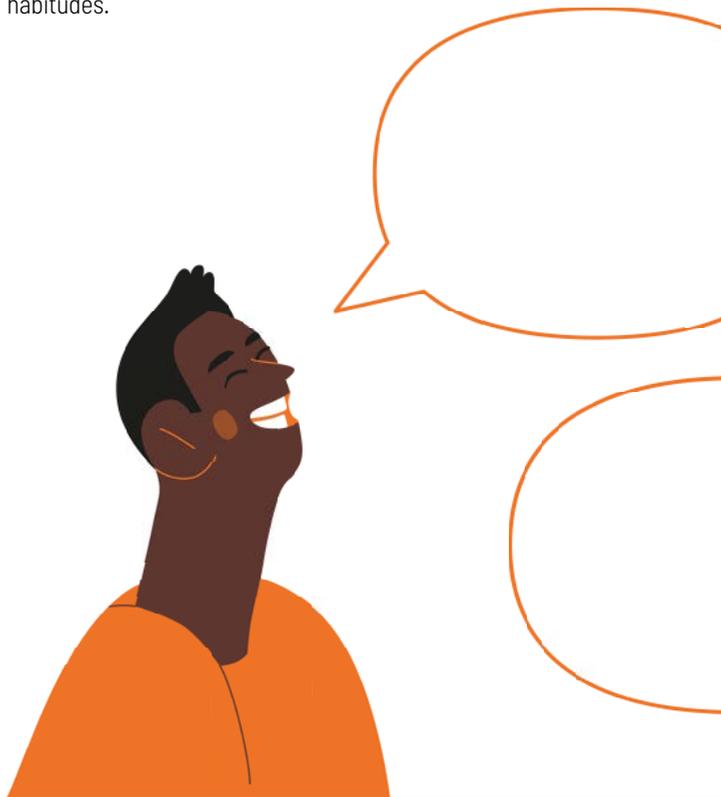
Notons qu'aujourd'hui, quand on parle d'équité, il ne s'agit pas uniquement de mettre sur le même pied le masculin et le féminin mais aussi de prendre en compte celles et ceux qui ne se reconnaissent ni dans l'un ni dans l'autre genre. Ce constat constitue un argument plébiscité par les opposants ou les réticents à l'écriture inclusive, qui prennent en exemple les pays anglo-saxons (où la question de l'écriture inclusive ne se pose pas, vu l'absence d'accord genré — neutralité — dans la langue), pour montrer que ces pays ne sont pas plus égalitaires que les pays francophones et que les discriminations de genre y existent tout autant.

Il ne faut pas oublier que finalement, les règles grammaticales sont, au regard de l'histoire de la langue française, récentes. Par exemple, cette fameuse règle du « masculin qui l'emporte sur le féminin » a été forgée au XVII^e siècle par des grammairiens qui écrivent que « lorsque deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte » (Abbé Bouhours, 1675, cité par Husson, 2013, par. 8), ou que « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » (Beauzée, 1767, cité par Husson, 2013, par. 8). Pourtant, cet usage va à l'encontre de ce qui était courant en français depuis l'époque médiévale, où la règle de la proximité prévalait. Ainsi, dans « Chères

toutes et tous », le « cher » s'écrivait au féminin car le nom le plus proche est « toutes ». Cette pratique était également d'usage en grec ancien et en latin.

Aujourd'hui, la supposée supériorité du « mâle » sur la « femelle », pour reprendre les mots du passé, n'est évidemment plus avancée comme argument justifiant la pratique imposée au 17^e. Celle-ci s'expliquerait plutôt par le fait que le masculin est considéré comme neutre. Pourtant, en français, contrairement à d'autres langues comme l'anglais, le neutre n'existe pas. Pour Husson (2013), le masculin doit davantage être considéré comme « générique » et non comme étant neutre.

Ainsi, au vu de cet exemple et des évolutions précédentes de la langue française écrite, on peut se dire que les mots et les phrases construites sous la forme inclusive, s'ils-elles peuvent aujourd'hui choquer nos yeux et nos oreilles, devraient donc nous paraître moins agressifs avec le temps et de nouvelles habitudes.



De l'écriture à la société inclusive...

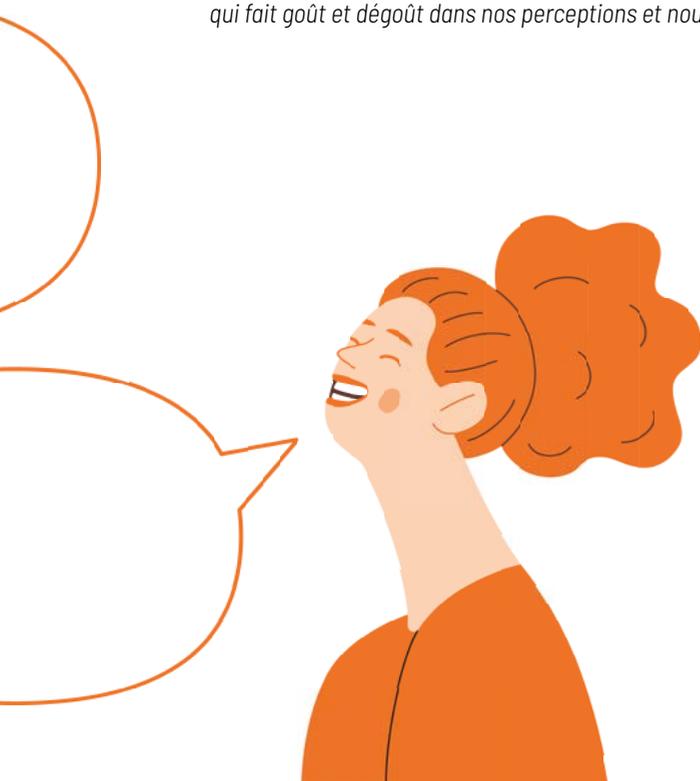
Au cours de ces dernières années, les combats pour une société plus inclusive se sont multipliés, notamment au travers de la langue, et de l'écriture inclusive. Relevons d'abord un premier combat qui a abouti en Belgique francophone par un décret voté par le Parlement de la Communauté française recommandant la **féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres** (1993). Plus facilement qu'en France, cette pratique s'est largement répandue dans les institutions belges francophones mais aussi, alors que le décret ne l'impose pas, dans les médias et l'espace public. Dans la vie quotidienne, même si certains noms ou fonctions ainsi féminisés sont encore parfois une « horreur » pour les oreilles, l'usage s'est largement généralisé.

À ce propos, la féministe et spécialiste de l'inclusion Marie Donzel (2014, par. 15) écrit que, pour défendre l'écriture inclusive, il faut plutôt s'interroger sur « *ce qui fait goût et dégoût dans nos perceptions et nous*

C'est bien l'usage
qui fait la langue !

conduit à classer le monde en "soi" acceptable et "autre" méprisable ». Pour elle, il ne s'agit pas, en fait, d'un simple jugement de goût mais plutôt d'une peur de ce que l'écriture inclusive peut représenter comme menace. Pour défendre son propos, elle rapproche la question de l'écriture inclusive à celle des anglicismes. En effet, il s'agit pour elle de la même mécanique. Ce qui déplaît à certains avec les anglicismes, c'est qu'ils sont vus comme une « (...) *invasion de la culture anglo-saxonne propre à dénaturer notre propre culture* ». Ceux-ci représentent alors une menace pour nos valeurs. Dès lors, poursuit-elle, « *la réprobation du nom féminisé ne cache-t-elle pas de sourdes réticences à accepter pleinement que les femmes prennent de plus en plus de place dans l'espace public en général et aux postes de responsabilité en particulier ?* ». (Donzel, 2014, par. 16)

Le souhait d'une écriture plus inclusive, ne se limitant pas uniquement à une féminisation de certains noms, se développe au sein du mouvement féministe qui prend pour cible l'un des principes grammaticaux les plus connus qui dit que « le masculin l'emporte sur le féminin ». Cette règle est, pour tout qui défend la langue inclusive, responsable d'une **invisibilisation des femmes** dans le langage car « *ce qui n'est pas nommé publiquement n'existe pas socialement. D'où la nécessité d'une politique de la langue qui rende visible la place des femmes dans notre société* » (Dister, 2004, cité par Orban, 2012, p. 3). Initialement porté par la cause féministe, ce combat s'est étendu à la communauté LGBTQIA+ qui voit dans l'écriture inclusive une opportunité de davantage d'égalité entre tous et toutes, genré-es ou non, pour être rejoint par tout un panel d'acteur-rices de notre société.



L'écriture inclusive peut donc être vue comme étant une **solution**, certes encore à un stade expérimental, et donc **imparfaite**, proposée pour résoudre les inégalités sociales liées à la sous-représentation de tous les genres. Il ne faut pas oublier que la langue est à tout le monde et que celle-ci évolue et accompagne les changements politiques et sociétaux (Wagener, 2020). La langue n'attend pas qu'une institution quelconque statue sur l'usage d'un mot ou la tournure d'une phrase. C'est bien l'usage qui fait

la langue ! Il suffit pour s'en rendre compte de voir les nouveaux mots qui entrent dans les dictionnaires chaque année. Par exemple, le vocabulaire issu des nouvelles technologies ou celui emprunté à des langues étrangères rentrent d'abord dans l'usage courant avant d'être fixé dans ceux-ci. Il faut donc, pour que l'écriture inclusive soit acceptée, aller au-delà de nombreuses réticences et comprendre que, comme l'écrit Orban (2012, p. 8) : « *Il ne s'agit pas d'une querelle linguistique, mais bien d'un combat contre le sexisme ordinaire et subtil qui façonne notre façon de penser filles et garçons !* » et – l'on pourrait ajouter – ceux qui ne se considèrent comme ni l'un ni l'autre. Ce combat, qui vise une société davantage inclusive, les OJ ne se sentent-elles pas investies de le porter ?

Une pratique qui pose encore question...

Il arrive que l'on trouve, dans des écrits utilisant l'écriture inclusive de manière très poussée, des pronoms construits afin de ne pas distinguer les différents genres, les **pronoms neutres**. Ainsi, on voit apparaître « iel », « ille », « ceuze », « celleux », mais aussi « ol », « ul » ou « cile » comme exemples de pronoms démonstratifs (Divergenre, 2021). Là aussi, l'utilisation de ces néologismes demande beaucoup de précaution afin d'être compris par toutes et tous. Pour Laetitia Vignaud (2021), de l'ASBL Crible, ce débat autour des néologismes est normal mais il faut pouvoir aller au-delà et entamer un travail de réflexion sur l'impact de notre communication auprès des jeunes : « *est-ce que les non binaires se sentent représenté-es dans les communications ? Quelles sont les actions qui peuvent être entreprises pour que tout le monde se sente concerné ? Une manière de procéder consiste à poser directement la question aux personnes concernées* ».

On se lance ?

Voici à présent un petit **guide de l'écriture inclusive** à l'attention de ceux qui veulent rejoindre l'aventure... L'écriture inclusive, ce n'est pas que le point médian. La précision est importante car c'est envers celui-ci que se concentrent les principales critiques des opposant-es à la pratique [voir encadré ci-contre]. Pourtant, l'écriture inclusive se pratique de différentes manières et sans trop de difficultés. Dans son *Manuel d'écriture inclusive*, Raphaël Haddad (2017), spécialiste de cette écriture, propose **trois conventions** :

- 1. Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres.**

On l'a déjà dit plus haut, il s'agit d'une manière simple et efficace de visibiliser les femmes et de reconnaître la place occupée dans leur fonction.
- 2. User du féminin et du masculin, que ce soit par la double flexion et l'énumération par ordre alphabétique, l'usage du point médian ou le recours aux termes épïcènes.**
 - La double flexion et l'énumération par ordre alphabétique. Il s'agit de mentionner les termes féminin et masculin en ayant recours à l'ordre alphabétique pour savoir que placer en premier.

- Le point médian. Sa mise en lumière a cristallisé nombreuses critiques à l'égard de l'écriture inclusive. On peut reconnaître que son utilisation a donné lieu, il est vrai, à l'apparition de mots à la forme alambiquée, particulièrement au pluriel (exemple : travailleur-r-se-s). Mais, aujourd'hui et par rapport à 2017, date de publication du manuel, le recours au point médian se fait de manière plus raisonnée. Comme dit plus haut, l'écriture inclusive est en pleine expérimentation, il y a des essais, des erreurs, et des corrections sont perpétuellement apportées. Aussi, la règle préconisée par beaucoup est d'utiliser uniquement le point médian lorsqu'on ajoute un « e » ou pour un doublement de syllabe (Maziane, 2019).
 - ❏ Exemples : étudiant-e, collégien-ne...
Au pluriel, on utilise le point médian avant la marque du féminin et du pluriel.
 - ❏ Exemples : étudiant-es, collégien-nes...
Dans d'autres cas, il est recommandé d'utiliser la double flexion.
 - ❏ Exemple : ne pas écrire une-e directeur-riche mais un directeur ou une directrice.
Une fois ces quelques règles instituées, l'utilisation du point médian n'est pas si compliquée.
- Les mots épiciènes. C'est-à-dire, utiliser un mot qui s'applique aussi bien à des femmes qu'à des hommes,
 - ❏ Exemples : artiste, bénévole, cadre, membre...

3. Ne plus employer les antonomases du nom commun « Femme » et « Homme ».

Cette formulation désigne tous les noms communs écrits en commençant par une majuscule de déférence qui leur donne un certain prestige. Donc, il est recommandé d'utiliser la formule « Droits humains » plutôt que « Droits de l'Homme ». Attention, les formulations historiques

Péril mortel de la langue française ?

Parmi les opposant-es à l'écriture inclusive, il y a l'Académie française qui, en octobre 2017, a pris position contre celle-ci. On peut relever, dans la position prise à l'unanimité, que la langue française, à cause de l'écriture inclusive, se trouve ni plus, ni moins « en péril mortel ». Cette écriture aurait comme conséquence d'augmenter les **difficultés d'apprentissage** par « des obstacles pratiques d'écriture, de lecture – visuelle ou à voix haute – et de prononciation » (Académie française, 2017). Dans une tribune publiée en 2020, des linguistes s'insurgent également en avançant différents arguments en opposition à l'écriture inclusive, parmi ceux-ci :

« Tous qui apprennent différemment, l'écriture inclusive les exclut : qu'ils souffrent de cécité, dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dysgraphie, ou d'autres troubles, ils seront d'autant plus fragilisés par une graphie aux normes aléatoires. » Ceux-ci enfoncent le clou et déclarent que l'écriture inclusive génère en fait... de l'exclusion car en « réservant la maîtrise de cette écriture à une caste de spécialistes, la complexification de l'orthographe a des effets d'exclusion sociale » (Tribune collective, 2020).

Cet argument de la difficulté de lecture pour les personnes ayant des troubles d'apprentissage, principalement forgé à l'encontre du point médian (une des manières de pratiquer l'écriture inclusive parmi d'autres), est certainement l'un des plus utilisés contre l'écriture inclusive. Le débat est toujours vif. À l'heure d'écrire ces lignes, faute d'étude scientifique se penchant sérieusement sur la question, rejeter totalement l'écriture inclusive pour les personnes avec des troubles d'apprentissage ou en situation de handicap visuel ou auditif semble prématuré.

doivent rester. On continuera, par exemple, à parler de « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » de 1789.

Une fois que ces quelques règles simples ont été établies, l'écriture inclusive ne devrait plus représenter de difficultés. Pratiquer est la meilleure des solutions pour, petit à petit, s'y habituer. N'oublions pas non plus que, non instituée, l'écriture inclusive est en perpétuelle évolution, et que ces règles ne sont donc pas gravées dans le marbre.

En conclusion, l'idée d'utiliser l'écriture inclusive dans une communication qui soit en adéquation que ce

qui est mis en place et défendu au sein des OJ a évidemment un réel sens. Et avec un peu de pratique, rien de chinois... Quant à l'argument qui dit que l'écriture inclusive va faire changer les mentalités, on peut, il est vrai, s'interroger sur son efficacité. Mais qu'à cela ne tienne, pourquoi pas essayer ? **Le choix appartient en définitive à chaque OJ, en fonction de ses priorités, missions, réalités, convictions... sans pression mais en toute connaissance de cause ! À chacune de peser le pour et le contre et de se lancer ou non, qu'en dites-vous ?**

Julien DUFOUR ■

Sources

Académie française. (2017). *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive »*. Extrait de : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>

CJC. (2021, Janvier-Avril). En route pour l'écriture inclusive. *Phylactère*, pp. 4-5.

Décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. (1993).

Dister, A. (2004). La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. État des lieux dans un corpus de presse. 7^e *Journée Internationale d'Analyse statistique des Données textuelles*.

Dister, A., & Moureau, M.-L. (2014). *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. (éd. 3^e). Bruxelles: FWB.

Divergenre. (2021). *Règle de grammaire neutre et inclusive*. Québec.

Donzel, M. (2014). *5 idées reçues sur la féminisation des noms de métier et titres de fonction*. Extrait de : <https://blog.francetvinfo.fr/ladies-and-gentlemen/2014/10/11/5-idees-recues-sur-la-feminisation-des-noms-de-metier-et-titres-de-fonction.html>

Haddad, R. (2017). *Manuel d'écriture inclusive. (Mots-clés, Éd.) Faites progresser l'égalité Femmes-Hommes par votre manière d'écrire*.

Husson, A. (2013). *Féminisation de la langue : quelques réflexions théoriques et pratiques*. Récupéré sur cafaitgenre.org: <https://cafaitgenre.org/2013/12/10/feminisation-de-la-langue-quelques-reflexions-theoriques-et-pratiques/>

Scouts et Guides Pluralistes. (2021). *Les Scouts et Guides Pluralistes se dotent d'une nouvelle charte d'écriture*. Récupéré sur <http://www.scoutspluralistes.be>.

Maziane, S. (2019). *L'écriture inclusive sans points médians, c'est facile : 6 autres solutions*. Extrait de : <https://www.relire-et-corriger.net/ecriture-inclusive>

Mulleners, S. (2021). LGBTQIA+ : vers un monde plus inclusif. *Fréquence* (2), pp. 10-19.

Orban, C. (2012). *Petit guide pour un langage non-sexiste*. Extrait de : <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/09/Analyse2012-Petit-guide-pour-un-langage-non-sexiste.pdf>

Tribune Collective. (2020). *Une « écriture excluante » qui « s'impose par la propagande » : 32 linguistes listent les défauts de l'écriture inclusive*. Extrait de : <https://web.archive.org/web/20200919072926/https://www.marianne.net/debattons/tribunes/une-ecriture-excluante-qui-s-impose-par-la-propagande-32-linguistes-listent-les>

Notes

1. Merci à Estelle Namur (CJC) et Laetitia Vignaud (CRIBLE) pour leur éclairage sur la question.